



COMMUNE DE VALMESTROFF

Département
DE LA MOSELLE

Arrondissement
DE THIONVILLE

Nombre de Conseillers
élus
11

Conseillers en fonction
11

Conseillers présents
6

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Jean ZORDAN, Maire

Étaient présent(e)s :

Michel DORT, Lucie GRATACOS, Marie-Anne HARI, Sylvian BILTGEN

Jean-François THILL ,

Absent(e)s excusé(e)s : Jean-Paul MELLINGER a donné procuration à Jean ZORDAN, François THILL a donné procuration à Jean-François THILL, Myriam FERRANDIS, David DE MAS et Nicolas HELFER

Absent(e)s non excusé(e)s: /

Secrétaire de séance : Lucie GRATACOS

34/2025 Finances remise gracieuse sur un loyer

La Mairie loue à Madame Virginie STUHLFAUTH-HAMMER, un logement de type F3 situé au 1 Rue de l'Ecole, moyennant un loyer mensuel de 657,97 € (en vigueur au 1^{er} août 2025).

La Mairie a dû entreprendre des travaux de rénovation de la salle de bain du logement à la suite d'un dégât des eaux survenue dans celui-ci.

Au titre d'indemnisation, il est proposé de bien vouloir accorder au locataire une remise gracieuse correspondant à une somme de 100 € sur le loyer du mois de novembre 2025.

VU le Code Général des collectivités Territoriales ;

VU le code de la propriété publique ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2023 fixant le montant des loyers des logements communaux ;

CONSIDERANT les désagréments indirects pour le quotidien du locataire engendrés par la rénovation de la salle de bain,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- AUTORISE Le Maire d'accorder au locataire la remise gracieuse de 100 € sur le loyer du mois de novembre 2025 dû par Madame Virginie STUHLFAUTH-HAMMER au titre du dédommagement pour la rénovation de sa salle de bain à la suite des dégâts des eaux.

Pour extrait conforme au registre

Valmestroff le 21/10/2025

Le Maire :

